



**ASCEE 84**

couleur passion

NUMÉRIQUE

# Saison 2024/2025

## Fiche d'inscription aux activités

Prénom :

MINISTÈRE :

Service :

N° de téléphone :

Courriel (inscrire lisiblement) :

### Mon adhésion à l'ASCE 84 :

**Je suis adhérent(e) à l'ASCE 84 pour l'année 2024 :**

- je renouvelle mon adhésion pour 2025 en remplissant le bulletin d'adhésion et en joignant le règlement associé (*le règlement sera encaissé en janvier 2025*).

**Je ne suis pas adhérent(e) à l'ASCE 84 pour l'année 2024 :**

- j'adhère à l'ASCE pour 2024 en remplissant le bulletin d'adhésion (adhésion offerte jusqu'à la fin de l'année)
- j'adhère également à l'ASCE pour 2025 en remplissant le bulletin d'adhésion et en joignant le règlement associé (*le règlement sera encaissé en janvier 2025*).

### Mes activités :

**SOPHROLOGIE : le lundi de 12h30 à 13h30**

**votre référent pour cette section , Eric Chiappa 04 88 17 85 97**

**DANSE EN LIGNE : le mardi de 12h30 à 13h30**

**votre référent pour cette section , Fabien Jamont 04 88 17 82 91**

**YOGA : le jeudi de 12h15 à 13h15**

**votre référent pour cette section , Serge DENUNCQ 04 88 17 85 90**

**FITNESS : le vendredi de 12h30 à 13h30.**

**votre référent pour cette section , Fabien Jamont 04 88 17 82 91**

**FOOT EN SALLE : le mardi de 18h à 19h** au complexe Avisport à Fontcouverte. Section Mixte ATSCAF-ASCE

**votre référent pour cette section , Fabien Jamont 04 88 17 82 91**

### Mon règlement, je paye :

**120€ pour l'année chaque activité, sauf foot en salle 90€**

**remise de 40€ sur le total dès 2 activités choisies**

**en chèques vacances**

**par virement bancaire**

**en chèques bancaires**

je rédige 1 ou 3 chèques du montant de l'activité en répartissant les montants et en tenant compte de la réduction le cas échéant

Chèque 1 : € (encaissé en novembre 2024)

chèque 2 : € (encaissé en janvier 2025)

chèque 3 : € (encaissé en avril 2025)

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

- Les activités sont réservées aux adhérent(e)s de l'ASCE 84 à jour de leur cotisation.
- L'inscription aux activités se fait lors des permanences de l'ASCE 84 : le jeudi de 12h45 à 13h30, à la cité administrative, bâtiment 5, porte V, bureau 318 (3<sup>ème</sup> étage), ou en début de cours auprès d'un correspondant. **Le délai d'inscription est fixé au 25 octobre 2024.**
- Les participants doivent fournir lors de l'inscription :
  - la présente fiche remplie et signée ;
  - l'attestation sur l'honneur avec le questionnaire médical ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité concernée, datant de moins d'un an ;
  - la totalité des chèques demandés ;
  - La fiche d'adhésion 2024 (le cas échéant) et 2025 avec le chèque de cotisationTout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.
- Le nombre de places pour chaque activité reste limité (14), lié à la capacité d'accueil de la salle des Ogives, et 8 pour le foot en salle. La priorité sera donnée aux dossiers complets par date de dépôt.
- Le paiement peut se faire par virement bancaire, chèques vacances (ANCV) ou par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 84. Par chèques vacances, la durée de validité des chèques doivent être de 6 mois minimum. Ils ne donnent lieu à aucun remboursement. Par chèque bancaire, le paiement peut se faire en totalité ou en 3 fois.
- Vos référents selon l'activité choisie sont : Eric Chiappa ( 04 88 17 85 97) pour la sophrologie, Fabien Jamont (04 88 17 82 91) pour le foot en salle, Fitness et danse en ligne, Serge DENUNCQ (04 88 17 85 90) pour le yoga. Ils sont vos interlocuteurs pour toutes informations concernant la section sport.
- Un cours d'essai est possible, pour ces activités, dans la limite des places disponibles.
- Un planning prévisionnel sera diffusé sur le site de l'ASCE 84. Il détermine le nombre de cours pour l'année. Il pourrait être modifié selon des événements indépendants de notre volonté. En cas d'absence du professeur, les inscrits sont avertis par mail au moins 48h avant le cours. Les participants sont tenus de respecter les horaires de cours.
- Les activités se déroulent à la cité administrative d'Avignon, dans la salle des ogives (bâtiment du restaurant administratif) et au complexe Avisport à Fontcouverte Avignon pour le foot en salle. Durant les travaux de la cité administrative il est possible que certains cours soient reportés ou annulés. Vous en serez avertis par le responsable de section.
- Les participants sont tenus de ne pas dégrader les locaux. L'utilisation de chaussures propres est obligatoire. Merci de signaler aux intervenants ou à l'ASCE 84 tout problème relatifs aux locaux.
- Une remise de 40 € est appliquée pour l'inscription à au moins deux activités. .
- Les cours non-suivis ne sont pas remboursés ni rattrapables. Le remboursement d'une cotisation, ou partie, ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription aux activités de l'ASCE 84 pour la saison 2024-2025 et je les accepte.**

**NOM, Prénom :**

**Date :**

**Signature :**

**Lors de l'inscription, je joins obligatoirement**

<b>La fiche d'inscription, remplie et signée.</b>	
<b>L'attestation sur l'honneur et questionnaire médical.</b>	
<b><u>Ou</u> le certificat médical de non contre-indication à la pratique concernée, datant de moins d'un an.</b>	
<b>La totalité des chèques demandés concernant les activités.</b>	
<b>La fiche d'adhésion à l'Asce 2025 et le cas échéant celle de 2024</b>	
<b>Le chèque de cotisation de l'adhésion.</b>	